

graphie, me fournit en même temps le prétexte de revenir sur cette partie intéressante et encore bien obscure de l'archéographie lyonnaise.

Le mandement de Béchevelin, séparé de la ville de Lyon par le Rhône, faisait anciennement partie du Dauphiné; mais la proximité d'une cité aussi importante, de nombreux domaines appartenant à des Lyonnais, des droits de supériorité exercés par des corps puissants, tels que l'abbaye d'Ainay, une forteresse construite par l'archevêque de Lyon, étaient autant d'atteintes portées à la libre possession de ce territoire par le Dauphiné. Ce droit de possession était un sujet perpétuel de conflits, et enfin un arrêt définitif de 1701, confirmant un jugement de 1479 demeuré sans effet, annexa définitivement la Guillotière et le mandement de Béchevelin au ressort judiciaire de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Néanmoins le sentiment public, plus fidèle à la vérité des faits que les actes officiels, continua d'attribuer cette circonscription au Dauphiné, et, jusqu'à nos jours, les habitants de la Guillotière ont passé pour Dauphinois.

Ces conflits, aussi bien que le peu d'importance de cette localité, ont dû contribuer à en obscurcir l'histoire qui est tout à fait ignorée, car il n'y a pas à tenir compte des écrits de Meifred et de l'architecte Crépet à ce sujet. Le nom même de la Guillotière est resté un sujet de discussion entre les érudits, jusqu'à ce que M. de Valous l'ait définitivement tranchée avec sa sagacité habituelle dans sa *Lettre à M. M. de V... sur l'éymologie de la Guillotière* (Lyon 1863), aussi pétillante d'esprit que riche de savoir et de saine critique.

Les observations que j'expose aujourd'hui se borneront à la détermination des anciennes limites du mandement et à la recherche des différentes églises paroissiales qui ont, depuis le XIII^e siècle, servi aux besoins spirituels des habitants.